DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE THIERS ET RUE DAUPHINE DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION DES ENROBES DU RESEAU DE CHALEUR

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 30 juillet 2021, de 8 heures à 17 heures, afin de réaliser des travaux de réfection des enrobés du réseau de chaleur, la circulation sera interdite :

- rue Thiers;
- rue Dauphine, de la rue Thiers à la rue de l'Evêché.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus par l'entreprise et les services techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 juillet 2021

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (88)

David VALENCE